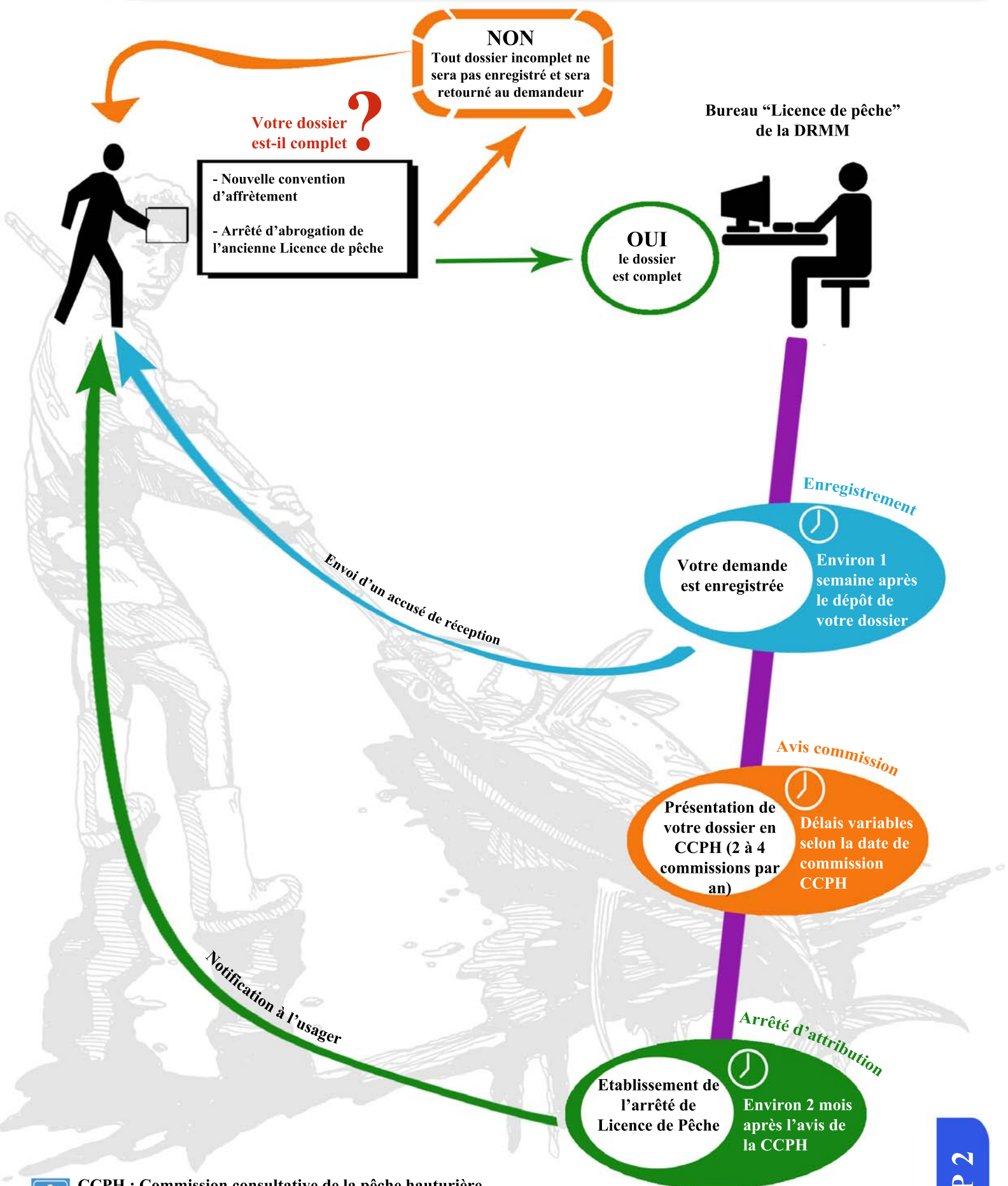


# Vous venez de déposer un dossier “changement de convention d’affrètement” à la Direction des ressources marines et minières (DRMM)



CCPH : Commission consultative de la pêche hauturière  
DPAM : Direction polynésienne des affaires maritimes  
Le Permis de navigation est valable 1 an  
Plus d’infos sur [www.peche.pf](http://www.peche.pf)